

COMMUNE de FAVALELLO (Haute-Corse)
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte 31 août 2018

Suivant acte reçu par Me Paule VILLAONVA, Notaire à CORTE (20250) 9 Avenue Baron Mariani, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

M Jean Paul BIANCHINI, demeurant à MOROSAGLIA (20218) PONTE LECCIA, né à FAVALELLO (20212), le 20 mars 1919, époux de Mme Pierre Louise SIMONETTI, est propriétaire des biens ci-après désignés : à FAVALELLO lieudit Casellaccio deux parcelles cadastrées section A numéros 549 pour 273m² et 551 pour 1461m².

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : « Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude provent.villanova@notaires.fr